

Projet de feuille de route
en vue de la création d'un fonds de
garantie pour le développement de
la filière coton, proposé au cours de
l'atelier

Le processus de mise en place d'un fonds repose avant tout sur :

- Une volonté politique (forte et affirmée)
- Un consensus national (à atteindre)
- Un travail technique et de formation/d'accompagnement (à développer)

ETAPE I: Définir les besoins et les modalités

Actions	Composantes	
Comité national de pilotage du projet de mise en œuvre du Fonds: (étudier les besoins , et dispositif à mettre en place)	Chef de file: (Mission permanente de la Cote d'Ivoire auprès des NU à Genève/), Ministère de l'agriculture, ARECA Membres: , INTERCOTON, Institutions financières (BNI, etc.), consultant de l'étude de faisabilité, Ministère techniques (Ministère finances, Ministère du commerce et de l'industrie, Plan et Dev, etc.); BNETD;	Échéance? 3 mois à compter de ce jour (29 juillet 2010)
Personnes ressources	
Quels bénéficiaires	Producteurs, égreneurs, filateurs, huilerie, etc..	
Quels besoins	?	
Les Bailleurs potentiels	Chef de file Etc...	
Partenaires bancaires et financiers		
Partenaires techniques	CNUCED,	



Consensus national: mobilisation des ressources financières, tables rondes, ateliers, etc..

ETAPE II: Elaborer un ``Business Plan`` plan d'affaires du fonds de garantie



- **partenariat public-privé?** associant l'État, les opérateurs privés, les bailleurs de fonds?
- **cadre juridique:** société anonyme à capital mixte?
- quel sera le **capital**, répartition du capital?
- **définition des moyens d'intervention** (Crédits à court, moyen ou long terme, les opérations de crédit? à hauteur de combien?)
- **coût total du projet** de création du fonds de garantie,
- **modalités de mise en œuvre et programme d'accompagnement**
- **Bénéficiaires potentiels du fonds**
- **But et objectifs du fonds**
- etc..

ETAPE III: Définir les groupes de travail pour le fonctionnement du fonds

1 - Gouvernance (rédaction d'une charte d'éthique)



2- Comité Technique de garantie

3- Comité de placement

4- Comité caisse de compensation

5- Comité renforcement de capacités

AGENCEMENT DES DIFFERENTES ETAPES DANS LE TEMPS

Dans un délai de 3 mois à compter de ce jour: Mise en place du Comité de Pilotage



- Rédaction des Termes de référence,
- définition du mandat du consultant,
- Lancement des appels à candidature de la consultation,
- Identification des personnes ressources,

Pilotage du projet : Mission permanente/MINAGRI (DG PDA)